

Proposé par M. Tweed, secondé par M. Beales, et résolu,

Que c'est l'opinion de ce Congrès que jusqu'à ce qu'on ait aboli le système de contrat maintenant existant, qu'il est expédient que dans tous les contrats du Gouvernement aussi bien que dans les contrats municipaux (de la Puissance, Provinciaux ou Municipaux) et dans l'intérêt de toutes les classes travaillantes, d'insérer dans chaque contrat pour aucuns travaux publics faits ou enrégistrés ci-après, obligeant le contracteur de n'employer nul autres que des personnes appartenant à quelqu'union, lorsqu'il peut se les procurer, sur ces travaux; aussi, de payer les gages courantes de l'union ou le taux courant des gages payées dans la localité où ce travail se poursuit à et durant tout le temps que tel contrat sera en opération. Qu'il est devenu nécessaire vu l'augmentation rapide de machines qui remplacent le travailleur, ce qui tend à réduire la demande de la main-d'œuvre à un énorme degré, qu'une clause soit insérée dans tout contrat fixant les heures et la journée de travail à huit heures; celle-ci devant être le maximum et pas au-delà.

Proposé par M. Marks, secondé par M. Ryan, et résolu,

Que le Secrétaire de ce Congrès est par ceci instruit de faire parvenir à Eugène V. Debs, maintenant emprisonné dans la prison de Woodstock pour la défense des droits des travailleurs, la lettre suivante: "Que le Congrès des Métiers et du Travail du Canada maintenant en session dans la Cité de London, Ont., désire par ceci exprimer leur admiration pour la vaillante position que vous avez prise pour la défense des intérêts des travailleurs, et tant que nous méprisons la vile tentative d'étouffer la liberté en vous emprisonnant sans même l'option d'un procès par juré, nous sommes convaincus qu'à votre retour vous recevrez une telle réception par les travailleurs organisés qui aura l'effet de convaincre la plutocratie de l'Amérique qu'au lieu de détruire la cause de la liberté qu'ils ont contribué à leur propre renversement."

Proposé par M. Flett, secondé par M. Tweed, et résolu,

Que ce Congrès demande aux gouvernement de vouloir bien apposer un écriteau sur tous les articles confectionnés dans les prisons par les prisonniers récitant ceci: "ces articles sont la manufacture de prison," de manière que les acheteurs puissent le voir le clairement.

Proposé par M. Darlington, secondé par M. Steuart, et résolu,

Qu'après l'ajournement ce soit l'occupation immédiate du Comité Exécutif de ce Congrès de formuler une constitution pour les corps locaux qui deviendront affiliés à ce Congrès; aussi, de nommer et accorder des brevets aux organisateurs partout où ils le jugeront nécessaire; de dessiner et faire imprimer ou confectionner des Chartes pour les corps locaux, et généralement de mettre en œuvre tout ce qui est nécessaire, pour l'extension de la sphère d'utilité de notre Congrès, tel que pourvu par la Constitution amendée par ce corps, et le programme pour chaque corps sera celui de ce corps.

Proposé par M. O'Donoghue, secondé par M. March, et résolu,

Attendu que le système de l'impôt simple est le seul propre de taxation pour des fins publiques; ainsi, qu'il soit résolu, que ce Congrès se déclare comme étant directement en faveur du système de l'Impôt Simple.

Proposé par M. Langevin, secondé par M. Marois, et résolu,

Que le Conseil Exécutif de ce Congrès prenne tous les moyens possibles de faire amender la loi concernant les employés sur les chemins de fer qui pourraient invoquer la loi pour le recouvrement de leurs gages après trois mois d'arrérages, qui maintenant sont exclus de toute réclamation.

En terminant ses travaux le Comité des Ordres de Jour et des Résolutions a l'honneur de solliciter du Congrès son approbation et sanction à tous les Actes